

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°006/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation **L'AN DEUX MIL VINGT, le trois juillet à dix-neuf heures.**
29/06/2020 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage
16/07/2020 **Etaient présents :** LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, DESCHAMPS Patrick, LASMARTRES Christophe, LAVEILLE Olivier, LE HALPERT Patrick, AUMONT Alexis, CEDEYN Jean-Claude.

Nombre de Conseillers
En exercices **11**
Présents **10** **Absents excusés :** Madame WELKE Delphine donne pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise.

Votants **11**
Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.
Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet : INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

Vu les articles L2123-20 à L2123-23 du Code Général des Collectivités territoriales et après avoir délibéré

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, le vote ayant donné les résultats suivants : contre : 0 ; pour : 11 ; abstention : 0, décide d'accorder à Madame le Maire l'indemnité de fonction à concurrence de **25,5 %** du taux maximum fixé par les textes réglementaires à compter du 3 juillet 2020.

Il ne sera pas nécessaire de délibérer à nouveau en cas d'évolution de l'indice de référence auquel est appliqué ce taux (actuellement 1027), si cet indice venait à varier par suite d'une décision réglementaire.

Pour copie conforme

Le Maire
Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :
- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le
Le Maire

N°006/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE****ANNEXE A LA DELIBERATION
DE L'INDEMNITE DE FONCTION
DU MAIRE**

Indemnité du Maire

Madame LECLERC Marie-Françoise

Population	Taux de l'indemnité en pourcentage de l'indice 1027 : 3 889,40	Valeur de l'Indemnité annuelle au 03/07/2020	Valeur de l'indemnité mensuelle au 03/07/2020
Moins de 500 habitants	25,5%	11 901.60	991,80